



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : ENGAGEMENTS DANS LA DÉMARCHE, ACTIONS ET MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

La communauté de Communes s'est engagée dans le PAT Saintes / Saintonge Romane afin de :

- Favoriser la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans le territoire en soutenant notamment la structuration et le développement des circuits courts,
- Maintenir de la valeur économique sur le territoire,
- Répondre aux attentes et aux besoins de la population (en termes de qualité de l'alimentation, de santé, d'apprentissage du goût) et de la profession agricole (qualité de vie professionnelle, création d'emplois, reconnaissance),
- Accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs,
- S'adapter et anticiper les crises sanitaires et économiques.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur les territoires : les politiques, économiques, sociales, environnementales, foncières et d'urbanisme... Ils sont issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art 39).

L'ambition est d'accompagner les territoires vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre.

Prenant en compte ces évolutions et les atouts de notre territoire sur le sujet, l'agglomération de Saintes a répondu en 2019 à un appel à projet (AAP) lancé par la Région et la DRAAF Nouvelle Aquitaine concernant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

La CDA de Saintes a été retenue et a bénéficié d'un financement. La Région et la DRAAF ont conditionné leur accompagnement à une extension du périmètre du projet à l'échelle du territoire du Pays de Saintonge Romane incluant donc notre Communauté de Communes et celle de Gémozac.

Le poids de la filière agricole et para agricole constitue sur l'ensemble du Pays de Saintonge Romane une force en terme d'emplois, de surfaces et de diversité.

En réunissant plusieurs acteurs du secteur agricole et de l'alimentation, la dynamique collective du PAT a permis d'aboutir à une feuille de route actée par le Comité de Pilotage du 26 avril 2022. Cette dynamique s'est articulée autour de deux piliers :

- Un diagnostic agricole et alimentaire du territoire et des initiatives existantes
- Une concertation avec les acteurs concernés

Afin de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met en place un dispositif de reconnaissance des PAT ; les demandes déposées dans ce cadre sont instruites par la DRAAF Nouvelle Aquitaine.

Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- Le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents
- Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie.

Il est donc proposé que le PAT de la Saintonge Romane dépose une candidature pour une reconnaissance de niveau 2, pour une durée de trois ans, ce qui lui permettra de répondre aux appels à projets régionaux et nationaux.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR TECHNIQUE

Considérant que la mise en œuvre du projet alimentaire territorial (PAT) va nécessiter un travail de terrain important afin d'accompagner les communes de son territoire pour améliorer les achats locaux de produits fermiers de leurs cantines scolaires en particulier, le Président propose aux membres du Conseil de faire appel soit à un ou une apprenti(e), soit à une personne en service civique de septembre 2022 à septembre 2023.

Sa mission reposera sur l'analyse détaillée en cours de l'organisation actuelle des cantines scolaires de la Communauté de Communes et l'identification des pistes d'amélioration.

Les missions confiées seront de :

- décrire, analyser, cartographier, à partir des données actuelles, le fonctionnement de la restauration scolaire en place (convives, volumes des denrées, équipements, origine des fournisseurs, circuits, modes de marchés, dépenses, logistique, les organisations du travail).
- recueillir les attentes des élus, du personnel, des acteurs en jeu.
- contribuer avec cette analyse à identifier le point de départ et les voies d'améliorations afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des volontés locales et des obligations issues des Lois Egalim, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial Saintes / Saintonge Romane. Il est convenu que cette démarche vise à créer une communauté d'acheteurs et de faire un lien avec l'outil Agrilocal. Les questions de création d'outils logistiques (livraisons, stockage, allotement) seront à détailler, dimensionner, chiffrer.

AR Prefecture

017-241700517-20220607-51_2022-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches de recherches et recrutement.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ENVIRONNEMENT : CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DES RESSOURCES – EAU 17 / CYCLAD

Hortense BRET, responsable du Pôle Patrimoine et Prospective à EAU 17 et Etienne VITRE, Directeur de CYCLAD, ont proposé en Conseil Communautaire du 26 janvier 2022, la signature d'une Charte d'engagement réciproque pour l'économie circulaire et des ressources Eau 17 – CYCLAD.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette charte d'engagement réciproque.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

SECTEUR JEUNESSE : TARIFS COLOS APPRENANTES

Considérant le dispositif « les colos apprenantes », porté par l'Education Nationale et permettant un soutien important de l'Etat autorisant un tarif très réduit voir minime d'accès aux vacances pour les familles, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le service Secteur Jeunesse met en place ce dispositif depuis deux années sur l'été.

Les tarifications suivantes pour les séjours sont appliquées :

- Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 35 €
- Qf 2 > 761 : 40 €
- Qf 3 : 45 €
- Qf 4 extérieur CDC : 50 €

Les tarifications suivantes pour le raid mob sont appliquées :

- Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 75 €
- Qf 2 > 761 : 80 €
- Qf 3 : 88 €
- Qf 4 extérieur CDC : 90 €

AR Prefecture

017-241700517-20220607-53_2022-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour l'application du tarif « colos appréhendés » durant l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD.





COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikael MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : MISE A JOUR TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la taxe de séjour est instaurée sur la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2019.

Il rappelle également que le Conseil Départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009 a mis en place la taxe additionnelle.

Les membres du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 ont voté les tarifs de la taxe de séjour (délibération n°85/2021). Suite à une interpellation d'Occitan, plateforme numérique d'enregistrement des tarifs de la taxe de séjour, la forme d'écriture juridique de cette délibération doit être modifiée.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour modifier cette délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lylane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : EXPOSITION PERMANENTE MAISON DE MARIE BON

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil le projet qui consiste à mettre en place une exposition scénographiée dans la maison de Marie Bon pour évoquer de façon émotionnelle les souvenirs d'enfance de Pierre Loti.

Une consultation a été réalisée pour les différentes natures de prestations pour la réalisation de ce projet.

• Scénographie & graphiste	
Prestataires	Coûts HT et TTC
Isabelle Fourcade, scénographe et Stéphanie Vaillat, graphiste : groupement associé	30 000 € net
Félix BARBE, designer graphique	à décliner l'offre faute de temps
• Etude du contenu scénographique	
Alain QUELLA VILLEGER : biographe de Pierre Loti	3 000 € net
Claude STEFANI, conservateur des Musées de Rochefort, spécialiste de Pierre Loti	a décliné l'offre (pas le temps)
• Illustration	
Nicolas TABARY : dessinateur/illustrateur	2 500 € HT soit 2 750 TTC
Anne SARAZIN : illustratrice	n'a pas répondu

AR Prefecture

017-241700517-20220607-55_2022-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Documentaire sonore

Big Midges	1 686 € net
Mathieu DEMENE	n'a pas répondu
JK DESIGN	n'a pas répondu

Monsieur le président propose de retenir pour :

- La scénographie et le graphisme : la proposition de Isabelle FOURCADE et Stéphanie VAILLAT pour un montant de 30 000 € net
 - L'étude du contenu scénographique : la proposition de Alain QUELLA VILLEGGER pour un montant de 3 000 € net
 - L'illustration : la proposition de Nicolas TABARY pour un montant de 2 750 € TTC
- Le documentaire sonore : la proposition de Big Midges pour un montant de 1 686€ net

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : ANIMATIONS DE L'ETE - VISITES DU SOIR ET BALADES ROMANES ET GOURMANDES

Considérant la compétence tourisme et dans le cadre de la promotion touristique et patrimoniale, Monsieur le Président rappelle qu'un programme d'animation mettant en valeur les richesses du territoire est proposé pour la saison estivale 2022.

Il se décline en visites du soir et balades romanes et gourmandes.

- **Les Visites du Soir**

A la tombée de la nuit, un historien de l'art et guide conférencier conduit les visiteurs à la découverte du patrimoine des villages, églises et châteaux. Les soirées sont agrémentées de temps artistiques et s'achèvent autour d'un temps convivial.

Les mardis 28 juin et 5 juillet : Croisières Port d'Envaux, Saint Savinien, Taillebourg, à bord du bateau le « Bernard Palissy III » avec animation musical Jazz manouche

Mardi 26 juillet à Sainte Radegonde : visite extérieure du logis du Grand Brillouard et du cœur de bourg avec l'église romane animé par un concert de chansons poétiques.

Mardi 16 août à Soullignonnes : le château de Ransanne, le bourg et le logis de Fribaud animé par une compagnie artistique mêlant musique et acrobatie.

Budget prévisionnel : 6 192 €

- **Les Balades Romanes et Gourmandes**

par un guide conférencier agréé par le Ministère de la Culture, le public part à la découverte du patrimoine et des produits de son terroir lors d'une visite-dégustation chez un producteur fermier.

Samedi 10 septembre à Port d'Envaux : découverte du village pour les « 80 ans de la baignade »

Visite découverte de la « Ferme de Pibot », exploitation d'œufs bio à Port d'Envaux

Samedi 15 octobre à Nieul les Saintes : découverte du village et de l'exploitation de pommes de terre aux Essards

Budget prévisionnel : 552 € comprenant la préparation des visites, le guidage et les frais de déplacement de la guide conférencière.

- Édition de la plaquette « Plaisirs de saison »

Ce document présentera l'ensemble des animations « Plaisirs de Saison » avec la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Cout prévisionnel de l'impression de la plaquette en 10 000 exemplaires : 771 € TTC pour les 2 CdC soit 385 € TTC pour la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour la série de 5 000 exemplaires.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : PROJET PIERRE LOTI - LA COMMUNICATION

Considérant l'engagement de la collectivité dans le développement du projet Pierre Loti auprès de l'agglomération de Rochefort Océan et l'Office de Tourisme Marennes-Oléron, Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'une édition du « Carnet de voyage » (format A5/24 pages) est en cours et consiste à valoriser des sites de visite ou parcours pédestres/cyclables sur les traces de Pierre Loti depuis l'île d'Oléron jusqu'à Saint-Porchaire. Ce document sera prêt en avril 2023 et sera imprimé à 20 000 exemplaires dans un premier temps.

La conception de ce document s'effectue à l'échelle de 4 EPCI :

- Communauté d'agglomération de Rochefort Océan/ Ville de Rochefort
- Communauté de Communes Cœur de Saintonge
- Office de tourisme Marennes-Oléron

La rédaction des contenus est assurée par le service Patrimoine de la Ville de Rochefort.

Pour paraître dans le « Carnet de Voyage », les offres proposées doivent respecter les critères suivants :

- Etre présent dans les écrits de Pierre Loti
- Etre visible/perceptible
- S'appuyer sur l'existant

Une première approche financière reprenant l'intégralité de la conception et de l'édition avoisinerait une participation pour notre structure de 5 000 € TTC.

AR Prefecture

017-241700517-20220607-57_2022-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Monsieur le président demande aux membres du Conseil l'autorisation de participer financièrement à l'édition du carnet de voyage et de signer la convention déterminant les charges de chaque collectivité.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 25

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

NATURA 2000 : CONVENTION BASSE VALLEE DE LA CHARENTE ET MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE

Basse Vallée de la Charente

La vallée de la Charente est une zone humide alluviale remarquable, dont l'exceptionnelle richesse est aujourd'hui reconnue par l'intermédiaire des deux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitat, Faune, Flore », traduites dans le Document d'objectifs Natura 2000 correspondant. Ce site Natura 2000 est partagé entre 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont l'animation est assurée par Margaux Nicou.

La communauté d'agglomération de Rochefort, pilote du site, sollicite une contribution financière pour cette animation calculée sur la base du reste à charge global annuel et au prorata de la surface concernée par le site Natura 2000.

Le montant s'élève à 1636,41 € pour la Communauté de Communes.

Moyenne Vallée de la Charente

La CDA de Saintes est en charge de l'animation du site Natura 2000 Moyenne Vallée de la Charente, Seugnes et Coran depuis le 1^{er} janvier 2022. La CDA de Saintes préside donc le Comité de Pilotage et a recruté une animatrice.

L'animation du site Natura 2000 est subventionnée par l'Europe (via des fonds FEADER) et l'Etat à hauteur de 80 %. Un reste à charge de 20% revient aux collectivités locales.

Il est convenu une répartition financière du reste à charge au prorata de la surface de chaque EPCI dans le site Natura 2000. Cette proposition correspond à 959 € pour la Communauté de Communes.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David,
Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal,
VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel,
GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER**
Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Mme Nadège LOUASSIER ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 25

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

NATURA 2000 : CONVENTION BASSE VALLEE DE LA CHARENTE ET MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE***Basse Vallée de la Charente***

La vallée de la Charente est une zone humide alluviale remarquable, dont l'exceptionnelle richesse est aujourd'hui reconnue par l'intermédiaire des deux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitat, Faune, Flore », traduites dans le Document d'objectifs Natura 2000 correspondant. Ce site Natura 2000 est partagé entre 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont l'animation est assurée par Margaux Nicou.

La communauté d'agglomération de Rochefort, pilote du site, sollicite une contribution financière pour cette animation calculée sur la base du reste à charge global annuel et au prorata de la surface concernée par le site Natura 2000.

Le montant s'élève à 1636,41 € pour la Communauté de Communes.

Moyenne Vallée de la Charente

La CDA de Saintes est en charge de l'animation du site Natura 2000 Moyenne Vallée de la Charente, Seignes et Coran depuis le 1^{er} janvier 2022. La CDA de Saintes préside donc le Comité de Pilotage et a recruté une animatrice.

L'animation du site Natura 2000 est subventionnée par l'Europe (via des fonds FEADER) et l'Etat à hauteur de 80 %. Un reste à charge de 20% revient aux collectivités locales.

AR Prefecture

017-241700517-20220607-58_BIS-DE

Reçu le 03/08/2022

Publié le 05/08/2022

Il est convenu une répartition financière du reste à charge au prorata de la surface de chaque EPCI dans le site Natura 2000. Cette proposition correspond à 959 € pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour signer la convention avec la CARO reprenant l'ensemble des éléments ainsi que la convention avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 25

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- AVENIR CYCLISTE – NIEUL LES SAINTES – 500 €
- APPE BASKET – PORT D'ENVAUX – 1 000 €
- CLUB DES JEUNES FOOTBALLEURS EN CŒUR DE SAINTONGE – TRIZAY – 1 500 €
- LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT – SAINT PORCHAIRE – 500 €
- LES VISITEURS DE PANLOY – PORT D'ENVAUX – 1 500 €
- FLASH'COUZ – PONT L'ABBE D'ARNOULT – 500 €
- LES FOUS CAVES – PORT D'ENVAUX – 1 500 €
- LES MOUETTES RIEUSES – PORT D'ENVAUX – 1 000 €
- ASSOCIATION D'ANIMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES – SOULIGNONNES – 1 500 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David,
Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal,
VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel,
GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER**
Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 25

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

Mme Nadège LOUASSIER ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- AVENIR CYCLISTE – NIEUL LES SAINTES – 500 €
- APPE BASKET – PORT D'ENVAUX – 1 000 €
- CLUB DES JEUNES FOOTBALLEURS EN CŒUR DE SAINTONGE – TRIZAY – 1 500 €
- LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT – SAINT PORCHAIRE – 500 €
- LES VISITEURS DE PANLOY – PORT D'ENVAUX – 1 500 €
- FLASH'COUZ – PONT L'ABBE D'ARNOULT – 500 €
- LES FOUS CAVES – PORT D'ENVAUX – 1 500 €
- LES MOUETTES RIEUSES – PORT D'ENVAUX – 1 000 €
- ASSOCIATION D'ANIMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES – SOULIGNONNES – 1 500 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

REGULARISATION SUBVENTION NID AUX CALINS

Monsieur Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le versement de la somme de 4 783 € à la structure « Nid aux câlins » correspondant au solde de l'année 2020. Pour information, un premier paiement de 5 217 € a été effectué.

Monsieur Le Président soumet également au vote, la subvention au titre de l'année 2021 soit un montant de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David,
Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal,
VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel,
GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER**
Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

*Mme Nadège LOUASSIER ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.
M. Patrick MACHEFERT ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.*

REGULARISATION SUBVENTION NID AUX CALINS

Monsieur Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le versement de la somme de 4 783 € à la structure « Nid aux câlins » correspondant au solde de l'année 2020. Pour information, un premier paiement de 5 217 € a été effectué.

Monsieur Le Président soumet également au vote, la subvention au titre de l'année 2021 soit un montant de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean-Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

REGULARISATION SUBVENTION LES LAPIDIALES

Les Lapidiales ont organisé leur événement annuel « La Fête des Lapidiales » les 10, 11 et 12 septembre 2021 avec pour thème les cultures de la zone Caraïbe. Rencontres avec les sculpteurs, projections de films, déambulation, chants, animations enfants, théâtre, lecture spectacle...
L'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD





COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David,
Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal,
VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel,
GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER**
Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Mme Nadège LOUASSIER ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.
M. Patrick MACHEFERT ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.

Date de la convocation : 24 mai 2022
Présents : 24
Votants : 27
Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

REGULARISATION SUBVENTION LES LAPIDIALES

Les Lapidiales ont organisé leur évènement annuel « La Fête des Lapidiales » les 10, 11 et 12 septembre 2021 avec pour thème les cultures de la zone Caraïbe. Rencontres avec les sculpteurs, projections de films, déambulation, chants, animations enfants, théâtre, lecture spectacle...
L'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal, **VIDAL** Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel, **GRATON** Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER** Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

STRATEGIE NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Considérant l'appel à candidature officielle le 16 décembre 2021 de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que cette candidature vise à construire une stratégie qui sera élaborée et pilotée par les acteurs du territoire et s'appuiera sur les fonds européens LEADER et FEDER dont l'enveloppe totale s'élève à 3 305 618 € pour la Saintonge Romane,

Considérant les statuts du Pays de Saintonge Romane qui l'autorisent à « engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime », et conformément à la feuille de route qui réaffirme sa mission de mise en œuvre du programme LEADER,

Vu la délibération n°25-2022 en date du 09 mars 2022 autorisant Monsieur le Président de désigner le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane comme structure porteuse de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local pour la période de programmation 2021-2027,

Considérant le document de candidature qui contient notamment :

- Une présentation succincte du territoire
- Les modalités de mobilisations des acteurs du territoire grâce à des instances dédiées (comité technique, comité de pilotage, Comité de programmation), un forum des acteurs qui a réuni plus de 70 personnes, une page internet dédiée.

Les diagnostics thématiques (Attractivité territoriale Agriculture durable et local, tourisme-culture-patrimoine) qui, croisés avec les résultats de la phase de concertation avec les acteurs du territoire, ont révélé cinq enjeux essentiels pour le territoire que sont :

- Se doter d'équipements nouveaux ou durablement modernisés pour les habitants
- Faire des patrimoines naturel et bâti un réel moteur économique et un facteur d'attractivité résidentielle
- Rapprocher les entreprises et les habitants du territoire afin de renforcer les moteurs de l'économie présente
- Encourager les initiatives mobilisant la diversité des ressources du territoire dans des dynamiques d'augmentation de l'autonomie, faisant appel aux notions d'économie circulaire et/ou de proximité
- Accélérer l'appropriation des grands enjeux de la transition par l'animation, l'exemplarité et les échanges entre pairs

- La traduction de ces cinq enjeux en quatre orientations qui structurent la stratégie DLAL sur le territoire, à savoir :
 - Renforcer l'attractivité par un accès aux services et aux équipements facilité et un soutien aux initiatives circulaires ou économes en ressources
 - Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable,
 - Asseoir un secteur agricole durable qui nourrit le territoire et expérimente
 - Développer des coopérations interterritoriales avec les territoires voisins pour réfléchir à des solutions communes en termes de mobilité durable, de tourisme doux et d'accompagnement des évolutions des pratiques de consommation.
- La déclinaison opérationnelle des orientations en 11 Fiches-Actions (+ 1 fiche coopération et 1 fiche animation-gestion) qui définissent notamment le type d'actions qui pourront être financées
- Le plan de financement qui affecte les crédits de chaque fonds (LEADER et FEDER OS5) sur chacune des fiches actions selon la règle que chaque fiche action ne peut être financée que par un seul des deux fonds
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie en termes de gouvernance (grand principe de composition et de fonctionnement du GAL), d'animation-gestion, de communication et d'évaluation

Considérant que cette stratégie, dans toutes ces composantes, a été validée par un comité de pilotage dédié composé de représentants élus de chacun des EPCI.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil :

- De valider la candidature à la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027 et son dépôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avant le 17 juin 2022,
- D'autoriser le président à signer la « charte d'engagements des territoires pour le développement territorial intégré en Nouvelle-Aquitaine »,
- D'autoriser le président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David,
Vice-Présidents
Mmes **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **VIALE** Jean-Pascal,
VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **DALAIS** Gaëlle, **DOUBLET** Michel,
GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), **SCHNEIDER** Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), **STAUDER**
Jean- Denis, **LHERMENIER** Sandrine

Mme Nadège LOUASSIER ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.
M. Patrick MACHEFERT ayant quitté la séance, ne participe pas aux votes.

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

STRATEGIE NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Considérant l'appel à candidature officielle le 16 décembre 2021 de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que cette candidature vise à construire une stratégie qui sera élaborée et pilotée par les acteurs du territoire et s'appuiera sur les fonds européens LEADER et FEDER dont l'enveloppe totale s'élève à 3 305 618 € pour la Saintonge Romane,

Considérant les statuts du Pays de Saintonge Romane qui l'autorisent à « engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime », et conformément à la feuille de route qui réaffirme sa mission de mise en œuvre du programme LEADER,

Vu la délibération n°25-2022 en date du 09 mars 2022 autorisant Monsieur le Président de désigner le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane comme structure porteuse de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local pour la période de programmation 2021-2027,

Considérant le document de candidature qui contient notamment :

- Une présentation succincte du territoire

Les modalités de mobilisations des acteurs du territoire grâce à des instances dédiées (comité technique, comité de pilotage, Comité de programmation), un forum des acteurs qui a réuni plus de 70 personnes, une page internet dédiée.

- Les diagnostics thématiques (Attractivité territoriale Agriculture durable et local, tourisme-culture-patrimoine) qui, croisés avec les résultats de la phase de concertation avec les acteurs du territoire, ont révélé cinq enjeux essentiels pour le territoire que sont :
 - o Se doter d'équipements nouveaux ou durablement modernisés pour les habitants
 - o Faire des patrimoines naturel et bâti un réel moteur économique et un facteur d'attractivité résidentielle
 - o Rapprocher les entreprises et les habitants du territoire afin de renforcer les moteurs de l'économie présente
 - o Encourager les initiatives mobilisant la diversité des ressources du territoire dans des dynamiques d'augmentation de l'autonomie, faisant appel aux notions d'économie circulaire et/ou de proximité
 - o Accélérer l'appropriation des grands enjeux de la transition par l'animation, l'exemplarité et les échanges entre pairs

- La traduction de ces cinq enjeux en quatre orientations qui structurent la stratégie DLAL sur le territoire, à savoir :
 - o Renforcer l'attractivité par un accès aux services et aux équipements facilité et un soutien aux initiatives circulaires ou économes en ressources
 - o Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable,
 - o Asseoir un secteur agricole durable qui nourrit le territoire et expérimente
 - o Développer des coopérations interterritoriales avec les territoires voisins pour réfléchir à des solutions communes en termes de mobilité durable, de tourisme doux et d'accompagnement des évolutions des pratiques de consommation.

- La déclinaison opérationnelle des orientations en 11 Fiches-Actions (+ 1 fiche coopération et 1 fiche animation-gestion) qui définissent notamment le type d'actions qui pourront être financées
- Le plan de financement qui affecte les crédits de chaque fonds (LEADER et FEDER OS5) sur chacune des fiches actions selon la règle que chaque fiche action ne peut être financée que par un seul des deux fonds
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie en termes de gouvernance (grand principe de composition et de fonctionnement du GAL), d'animation-gestion, de communication et d'évaluation

Considérant que cette stratégie, dans toutes ces composantes, a été validée par un comité de pilotage dédié composé de représentants élus de chacun des EPCI.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil :

- De valider la candidature à la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027 et son dépôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avant le 17 juin 2022,
- D'autoriser le président à signer la « charte d'engagements des territoires pour le développement territorial intégré en Nouvelle-Aquitaine »,
- D'autoriser le président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 07 juin 2022

AR Prefecture

017-241700517-20220607-62_BIS_2022-DE
Reçu le 03/08/2022
Publié le 03/08/2022

Le Président



Sylvain BARREAUD